



Transport
Canada

Transports
Canada

**PLACE DE VILLE
TOUR « C », 330, RUE SPARKS
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0N5**

8 novembre 2018

ADDENDA NO. 3

Sujet : Demande de Proposition: T8080-180149

Données au niveau des liaisons concernant les analyses de rendement et de vitesse sur route.

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée, le présent addenda (n° 1) vise à informer les soumissionnaires potentiels de questions reçues jusqu'à maintenant au sujet de cette invitation à soumissionner. La question et la réponse est indiquées dans l'annexe A-1, ci-jointe.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous **et en joignant une copie du présent document à leur soumission dans L'Enveloppe 1-Proposition Technique.**

Barbara Gorman
Spécialiste désignés des marchés
Téléphone: (613) 993-8447
Courriel: barbara.gorman@tc.gc.ca

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

Canada

L'annexe A-1,

Le matériel de référence est fourni sur demande.

Questions sur T8080-180149

- Q1.** Est-ce que cette demande de propositions est réservée aux soumissionnaires canadiens, ou est-ce que les entreprises et entités étrangères peuvent également présenter une soumission ?
- R1.** Les entreprises et entités des pays suivants peuvent également présenter une soumission : Chili, Colombie, Honduras, Corée, Mexique, Panama et États-Unis.
- Q2.** Est-ce qu'une entreprise ou entité canadienne peut travailler en partenariat avec une entité américaine pour répondre à cette demande de soumissions ?
- R2.** Oui, une entreprise ou entité canadienne peut s'associer à une entité américaine pour répondre à cette demande de soumissions.
- Q3.** Dans l'affirmative, y a-t-il des exigences particulières applicables à un tel partenariat ?
- R3.** L'exigence particulière que doit satisfaire le partenariat est que la compagnie ou l'entité américaine doit être un sous-traitant de l'entreprise ou de l'entité canadienne qui répond à la soumission. Après l'adjudication du contrat, tous les paiements seront versés uniquement à l'entreprise canadienne.
- Q4.** Y aura-t-il des clauses d'assurance auxquelles le fournisseur sera tenu de satisfaire une fois le contrat attribué? Le cas échéant, ces clauses peuvent-elles être fournies aux fins d'examen avant la date d'échéance de l'appel d'offres?
- R4.** Il n'y aura aucune clause d'assurance à laquelle il faudra satisfaire après l'attribution du contrat.
- Q5.** Les clauses d'assurance sont-elles négociables après l'attribution du contrat?
- R5.** Il n'y a aucune clause d'assurance négociable après l'attribution du contrat.
- Q6.** Dans quelle enveloppe met-on les formulaires des appendices F, I et J?
- R6.** Il faut mettre les formulaires des appendices F, I et J dans l'enveloppe 1.
- Q7.** La section 10 de l'annexe A en pièce jointe doit-elle être signée par le soumissionnaire et certifiée par un notaire public, ou peut-elle comporter deux signatures du soumissionnaire?
- R7.** Deux signatures du soumissionnaire sont acceptables.
- Q8.** Que signifie le terme « assurance contractuelle » dans la DP? Nous avons une assurance contre les accidents du travail, une assurance responsabilité civile générale, une assurance responsabilité automobile, une assurance responsabilité civile complémentaire et une assurance responsabilité civile professionnelle. Un entrepreneur éventuel établi aux États-

Unis serait-il tenu de souscrire une assurance supplémentaire pour satisfaire aux exigences de la DP?

R8. Aucune assurance supplémentaire n'est exigée de quelque fournisseur que ce soit.

Q9. En tant qu'entreprise établie aux États-Unis, qui ne satisfait pas aux deux exigences énoncées à l'appendice I, faut-il remplir et transmettre par télécopieur le formulaire figurant à la page 49 de la DP? Si le formulaire doit être rempli, existe-t-il des directives sur la façon de le remplir?

R9. Veuillez consulter l'addenda n° 1 et l'addenda n° 2 pour obtenir plus de renseignements.

Q10. À la page 10, que signifie Ventilation du prix pour T8080-180149, ANNEXE A-1? Il n'y a pas d'autres exigences dans l'annexe quant à ce qui est compris par le soumissionnaire pour le prix ferme tout compris.

R10. Une correction a été apportée : à la page 10, Ventilation du prix pour T8080-180149, ANNEXE A-1, doit être remplacé par Ventilation du prix pour T8080-180149, APPENDICE A-1.

Q11. Est-ce qu'un NEA est la même chose qu'un numéro d'entreprise canadienne? Si ce n'est pas le cas, comment une entreprise établie à l'extérieur du Canada procède-t-elle pour obtenir un tel numéro si elle n'en a pas un?

R11. Seules les entreprises canadiennes ont un numéro d'entreprise canadienne (NEA). Veuillez indiquer S.O. dans la section Numéro d'entreprise (NEA) et remplir le reste du formulaire.